



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
8

Séance du 12 mars 2025

Objet	
Débat d'Orientations Budgétaires 2025	
Nombre des membres du Conseil	
En exercice	13
Remplacement en cours	1
Présents	11
Votants	12
Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 4 mars 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Lanson qui donne pouvoir à Madame Fouchet

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Néant

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

En application des dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a eu lieu au Conseil d'Administration sur les orientations budgétaires 2025 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des budgets annexes du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Les Charmilles.

Le débat sur les orientations préparatoires à l'élaboration des budgets, la structuration des effectifs, la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels de la collectivité s'est tenu avec pour base de discussion un rapport présentant les éléments suivants :

Le contexte macroéconomique

- Les perspectives économiques
- L'environnement local
- Les finances des collectivités locales
- La Loi de Finances pour 2025
- La Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025

Les budgets du CCAS de Redon : la situation actuelle

- La dette
- La trésorerie
- Les ressources humaines
- Les dépenses et recettes de fonctionnement
- La capacité d'autofinancement (CAF)
- L'investissement

Les perspectives budgétaires du CCAS, du SAAD et de l'EHPAD

- Les projets et orientations du CCAS et du SAAD
- Les projets et orientations de l'EHPAD
- Les orientations budgétaires
 - En fonctionnement
 - En Investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025, annexé à la présente délibération ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) du CCAS pour l'exercice 2025,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération,

VOTE à l'unanimité sur le fait que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

